

« Des ateliers coopératifs et interactifs se sont tenus avec les associations »

Entretien avec Lois Giraud, directeur de la mission Une seule santé-Santé globale, **Névenick Calec,** chef de projet Qualité de l'air, Ville de Marseille.

La Santé en action : Pourquoi avoir associé les habitants à une enquête sur la qualité de l'air ?

Lois Giraud, Névenick Calec : Mobiliser les citoyens sur les enjeux de santé et de qualité de l'air répond à plusieurs objectifs qui s'inscrivent dans une volonté générale de la ville de Marseille de renouveler l'action publique. Un conseil communal en santé a ainsi été créé afin d'incarner la démocratie sanitaire à l'échelon local, en réunissant des experts, des représentants d'associations et des citoyens pour mettre en débat les politiques publiques existantes ou futures, et pour faire des propositions. Une mission dénommée « Prospective, observatoire et participation citoyenne » a également été mise en place avec des moyens financiers et humains dédiés, c'est-à-dire avec des professionnels de la participation citoyenne. Elle a notamment conduit à la création de l'Assemblée citoyenne du futur, où un panel d'habitants se saisissent d'une question. Par exemple, en mars dernier a démarré un travail sur la santé des femmes. Ces panels sont constitués par tirage au sort, sur la base de critères représentatifs (genre, niveau socio-économique, lieu du domicile, etc.) et les participants perçoivent une indemnité. Cette implication de la population nous semble essentielle pour l'efficacité des politiques publiques portées dans le cadre de l'approche Une seule santé. Celles-ci nécessitent de faire dialoguer

l'expertise scientifique avec les savoirs qu'on dit « profanes », c'est-à-dire les savoirs de personnes qui connaissent le territoire où elles vivent. La ville entend reconnaître la légitimité de ces savoirs expérientiels, de ces savoirs « habitants », qui permettent d'enrichir le diagnostic en complétant les connaissances scientifiques et techniques par des retours de terrain. En outre, l'implication citoyenne est un atout pour l'acceptabilité des actions qui sont amenées à être déployées et leur appropriation.

S. A. : Qu'est-ce qui a motivé cette étude sur l'impact sanitaire de la pollution de l'air ?

L. G., N. C. : Une enquête Flash Santé a été réalisée début 2023 auprès des Marseillaises et des Marseillais concernant les grands enjeux à court et moyen termes sur ce sujet. Plusieurs modalités de participation étaient proposées afin de garantir une représentativité quant au profil socio-économique et au lieu d'habitation des répondants : un questionnaire a été mis en ligne sur le site de la ville, un questionnaire papier a été distribué dans les lieux fréquentés par la population (mairies de secteur, associations de quartier, écoles) et six entretiens complémentaires ont été réalisés dans deux quartiers défavorisés. Pour 68 % des répondants (3 144 personnes), la première préoccupation concernant leur santé était la pollution de l'air ambiant. À Marseille, outre les pollutions classiques d'une grande ville, liées à la circulation routière et au chauffage, la qualité de l'air est affectée par les activités du port, celles de sites industriels proches et quelques activités commerciales localisées.

L'ESSENTIEL

■ **La ville de Marseille s'est lancée dans la réalisation d'une étude d'impact de la qualité de l'air sur la santé. Pour impliquer les citoyens dans cette démarche, elle a sollicité la Commission nationale du débat public, dont les recommandations ont été publiées en mai 2024. Des ateliers avec les parties prenantes, dont les représentants d'associations, ont permis de travailler sur des scénarios d'amélioration de la qualité de l'air. La cité phocéenne entend prendre en compte les savoirs des habitants sur leur quartier, afin de déployer une action publique adaptée aux besoins et aux attentes de sa population.**

S. A. : En quoi consiste cette étude ?

L. G., N. C. : La ville a répondu à l'édition 2023 de l'appel à projet Aide à l'action des collectivités territoriales en faveur de la qualité de l'air (ACCT-AIR), lancé tous les ans par l'agence de la transition écologique (Ademe) afin de procéder à une évaluation quantitative d'impact sur la santé de la pollution de l'air (EQIS-PA). Cette démarche, développée par l'Organisation mondiale de la santé et portée par des guides méthodologiques de Santé publique France, est un outil d'aide à la décision pour les décideurs publics. Elle permet de faire le lien entre pollution et mortalité/morbidité et d'estimer les bénéfices pour la santé en fonction de différents scénarios d'amélioration de la qualité de l'air. Les retours d'expérience des collectivités ayant procédé à une EQIS-PA montrent qu'au-delà du comité de pilotage rassemblant les

partenaires techniques (services de la mairie, agence régionale de santé – ARS, observatoire régional de santé, association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air – AASQA, etc.), il est primordial d'impliquer les habitants dans l'écosystème du projet, pour travailler sur les scénarios et les leviers d'action.

S. A. : Comment associez-vous les habitants à cette démarche ?

L. G., N. C. : Nous avons sollicité la Commission nationale du débat public qui a rendu en mai 2024 des préconisations pour intégrer les citoyens dans ce projet. Ses recommandations sont structurées autour de quatre axes : informer/former le public en proposant des stands « café », des « cours du soir » dans les quartiers, des ateliers de fabrication de capteurs ; travailler les scénarios avec les acteurs associatifs ; créer une instance permanente de dialogue sur la santé environnementale avec les décideurs, les associations, les entreprises, les experts scientifiques ; constituer un panel d'étudiants de différentes filières (environnement, urbanisme, médecine, etc.) pour proposer des leviers de réduction de la pollution. À Marseille, nous avons la chance d'avoir un tissu associatif local riche et dynamique – avec des structures comme France Nature Environnement, Cap au Nord, Mieux respirer, Stop Croisières, etc. – et des comités d'intérêt de quartier qui existent depuis longtemps. Il existe déjà un bon réseau de « capteurs citoyens » de la qualité de l'air, dont la fiabilité est vérifiée par AtmoSud, l'association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air, avec laquelle la ville a signé une convention. Leurs données sont recensées sur l'outil de science participative : [Openairmap.fr](https://openairmap.fr). Des associations comme Air citoyen promeuvent notamment ces dispositifs dans les quartiers populaires, avec des animations dans les centres sociaux.

S. A. : Comment vous êtes-vous emparés de ces recommandations ?

L. G., N. C. : Sur le premier volet, lors d'événements organisés par la ville – par exemple sur les mobilités douces – des panneaux ont été posés, destinés à informer le grand public.

Des ateliers ont été organisés pour exposer les enjeux de qualité de l'air et pour répondre aux questions des habitants. Toutefois, nous n'avons pas organisé de stand café ni de cours du soir, faute de temps et de ressources pour le moment. Pour prendre en compte la deuxième préconisation, des ateliers coopératifs et interactifs se sont tenus avec les élus, les parties prenantes professionnelles (autorités du port, direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, etc.) et les associations. Les représentants de sept organisations – dont deux interviennent dans les quartiers du centre et du nord de la ville, marqués par la précarité – ont travaillé en présentiel sur les scénarios : ils ont participé à un quizz sur la qualité de l'air, le périmètre de l'étude (zones, données sanitaires et environnementales, etc.) et ils ont partagé leurs idées sur des Post-it, regroupés ensuite par thématiques et par points communs. Il a ainsi été proposé d'introduire dans l'étude EQIS-PA des indicateurs de dévalorisation sociale. L'instance de dialogue est en cours de création ; des contacts ont été pris avec différents acteurs : notamment le Cerema, l'Institut éco-citoyen de Fos-sur-Mer qui a l'habitude de mener des concertations citoyennes sur les enjeux de santé-environnement, le Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI), qui rassemble les parties prenantes sur les pollutions de l'étang de Berre. Nous souhaitons que cette instance puisse réaliser un diagnostic de vulnérabilité socio-écologique du territoire. En effet, certaines populations subissent une double peine de précarité économique et de pollutions. Cette instance pourrait devenir un lieu de concertation scientifico-citoyenne, avec un ancrage et des objets de travail répondant aux besoins des habitants pour orienter les actions de la municipalité. La ville de Marseille, l'ARS, la préfecture et l'assurance-maladie, en tant que signataires du contrat local de santé, ont décidé d'inscrire la démarche Une seule santé comme fil conducteur de l'élaboration des politiques locales de santé. Ce contrat pourrait permettre d'accompagner ce type de dispositif. Pour la dernière recommandation,

nous ne faisons que commencer : l'École centrale de Marseille a été sollicitée ; l'idée est de réaliser un cahier des charges afin que les travaux pratiques de certains étudiants portent sur les leviers d'amélioration de la qualité de l'air. Nous aimerions nous rapprocher de l'École nationale supérieure maritime et impliquer l'Assemblée citoyenne des jeunes.

S. A. : Quels freins identifiez-vous à la participation citoyenne ?

L. G., N. C. : Ceux-ci sont de plusieurs ordres. Le facteur temps joue un rôle prépondérant. D'un côté, la procédure peut donner le sentiment à ceux qui mettent en œuvre les politiques publiques qu'elle les ralentit dans leur action, alors même qu'elle permet *in fine* de gagner en efficacité. De l'autre, les citoyens manquent également de temps pour s'investir, ce qui peut conduire à une surreprésentation des retraités par rapport aux actifs. Il est nécessaire de tenir compte des contraintes des personnes qui travaillent en semaine, en organisant des consultations le week-end par exemple. Les questions d'inclusion et de représentativité se posent systématiquement. Inégalités socio-économiques, territoriales ou de genre requièrent de mettre en place des dispositifs pour aller vers tous les publics, de « décentraliser » la participation. Un mode unique d'information exclut souvent de nombreuses personnes. Il faut alors diversifier les moyens de communication, courriels, affichage, actions dans la rue, etc. En outre, la participation est souvent fragilisée par l'absence de retours concrets, et réguliers sur les contributions. Enfin, il faut des compétences pour l'animer, et des moyens financiers pour qu'elle ne se limite pas à une ou deux réunions. C'est pourquoi le fait qu'elle ne repose pas uniquement sur du temps bénévole nous paraît être un facteur de réussite important, en proposant une indemnité aux participants, comme cela a été fait lors la Convention citoyenne pour le climat. ■

Propos recueillis par Nathalie Quéruel, rédactrice en chef.